ÉCOLE
NORMALE
SUPÉRIEURE
DE LYON

15 parvis René-Descartes
BP 7000, 69342 Lyon cedex 07
Tél. +33 (0)4 37 37 60 00
www.ens-lyon.fr

DELIBERATION I.3
CONSEIL D'ADMINISTRATION
SEANCE PLENIERE
13 MARS 2025

Tarification applicable aux reprises d'études et à la formation continue

Vu le code de l'éducation,
Vu le décret n° 2012-715 du 7 mai 2012 modifié fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'École normale supérieure de Lyon,
Vu le décret du 24 mai 2023 portant nomination de Emmanuel Trizac dans les fonctions de président de l'École normale supérieure de Lyon,
Vu la décision n° 2025-011 du 3 février 2025 relative à la composition du conseil d'administration de l'École normale supérieure de Lyon,
Vu le règlement intérieur de l'École normale supérieure de Lyon,

Après en avoir débattu,

Le conseil d'administration, dans sa séance du 13 mars 2025, prend la délibération suivante :

Le conseil d'administration de l'ENS de Lyon a approuvé la tarification suivante :

1. Tarification applicable aux reprises d'études :

Les frais de formation continue s'appliquent par année d'inscription en complément des droits de scolarité nationaux (250 € en 2024-2025). Ils sont nets de toutes taxes.

Le tarif « Formation continue avec financement tiers » s'applique lorsque la personne mobilise un dispositif de formation professionnelle continue avec prise en charge financière (plan de formation employeur ; compte personnel de formation secteur privé ; aide individuelle à la formation de France Travail…). Un devis sur la base du volume horaire du parcours de formation est systématiquement établi avant l'inscription.

Le tarif « Formation continue sans financement tiers » s'applique lorsque la personne mobilise un dispositif de formation professionnelle continue sans prise en charge financière (agent public en congé de formation professionnelle ; demandeur d'emploi indemnisé sans aide à la formation…) ou que sa formation comprend des aménagements spécifiques (validation des acquis par exemple).

Modalités de recours contre la présente délibération : En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, d'un recours gracieux auprès du Président de l'ENS de Lyon et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon.
Date de transmission au MESR : 14/03/2025
Date de publication sur le site internet de l'Ecole : 14/03/2025

UNIVERSITÉ DE LYON

ENS DE LYON

Les agents publics des Ministères français de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche mobilisant leur compte personnel de formation entrent dans cette catégorie, ce dispositif étant limité à un remboursement d'un montant maximal de 1 500 € par année scolaire.

Le tarif « Reprise d'études à titre personnel » s'applique lorsque la personne ne mobilise aucun dispositif de formation professionnelle continue et que son inscription n'implique aucun conventionnement ni aménagement spécifique.

Les agents publics des Ministères français de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche reprenant leurs études à titre personnel en dehors de tout dispositif de formation professionnelle continue entrent dans cette catégorie.

1.1. Tarification applicable aux masters

Masters	Formation continue avec financement tiers	Formation continue sans financement tiers	Reprise d'études à titre personnel
Toutes mentions et tous parcours hors FEADéP*	15 € / heure + Droits de scolarité nationaux	1 500 € + Droits de scolarité nationaux	0 € + Droits de scolarité nationaux
Parcours FEADéP* toutes disciplines	10 € / heure + Droits de scolarité nationaux	1 500 € + Droits de scolarité nationaux	0 € + Droits de scolarité nationaux

** Formation à l'Enseignement, Agrégation et Développement Professionnel*

1.2. Tarification applicable au doctorat

Doctorat	Formation continue avec financement tiers	Formation continue sans financement tiers	Reprise d'études à titre personnel
Toutes disciplines	30 € / heure + Droits de scolarité nationaux	1 500 € + Droits de scolarité nationaux	0 € + Droits de scolarité nationaux

2. Tarification applicable aux cours de langue, cours de master et formations individuelles :

Type de formation	Formation continue avec financement tiers	Formation continue sans financement tiers
Cours de langue ou Cours de master (toutes disciplines)	70 € / heure	15 € / heure*
Formation individuelle (toutes disciplines)	120 € / heure	50 € / heure
Certification Bright (toutes langues)	500 €	150 €

**Ce tarif s'applique aussi aux personnes n'ayant pas le statut d'étudiant en formation initiale et souhaitant suivre un cours en auditeur libre.*

Tarifs nets de taxe.

3. Tarification applicable au diplôme « Formation réglementaire destinée aux personnels concevant des procédures expérimentales (Niveau 1 - Fonction B), application aux modèles rongeurs et lagomorphes en recherche biomédicale » (diplôme inter-établissements ENS de Lyon - Université Claude Bernard Lyon 1) :

Statut	Tarif*
Salarié du secteur privé	1 950 €
Personnel des établissements publics à caractère scientifique et technologique ou d'enseignement supérieur et de recherche	1 250 €
Doctorant, post-doctorant, demandeur d'emploi non pris en charge	600 €
Formation sur mesure	70 € / heure

Ces tarifs sont définis en concertation avec l'Université Claude Bernard Lyon 1.

Tarifs nets de taxe.

4. Tarification applicable au diplôme d'établissement « Passeur en éducation »

Statut	Tarif
Agent du secteur public ou assimilé	1 440 €
En cas d'inscription de 3 agents ou plus par une même administration	1 200 €
Salarié du secteur privé	2 880 €

Tarifs nets de taxe.

5. Tarification applicable aux stages de formation de formateurs de l'Institut français de l'éducation

Statut	Formation continue avec financement tiers	Formation continue sans financement tiers
Tout type de stagiaire*	70 € / heure	15 € / heure

**Les personnels relevant des Ministères français de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et les étudiants en formation initiale sont exonérés de frais d'inscription.*

Tarifs nets de taxe.

6. Tarification applicable aux validations des acquis de l'expérience (VAE) et aux validations des études, acquis professionnels et personnels (VAPP)

Étapes	Tarif
Examen d'une demande de VAPP	250 €*
Étude d'un dossier de faisabilité de VAE	350 €
Organisation du jury de VAE	1 500 € + Droits de scolarité nationaux

**Une demande de VAPP déposée pour une reprise d'étude en master à l'ENS de Lyon est exonérée de frais sauf en cas de désistement du candidat après son admission en master.*

Tarifs nets de taxes.

Nombre de membres participant à la délibération (présents ou représentés) : 23
Nombre de voix favorables : 23
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Lyon, le 13 mars 2025

Le Président de l'ENS de Lyon

Emmanuel Trizac

Emmanuel TRIZAC
Président
Ecole Normale Supérieure de Lyon